

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	10	2	12

Date de la convocation
20 juin 2025

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six du mois de juin, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN,

Excusés : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD (pouvoir à Thierry DUPUIS), Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET).

Absente : Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : DEL.2025.06.26.11

OBJET : Affaires SCI du Château de la Tour et Propriété GOPAUL. Désignation d'un avocat et autorisation d'ester en justice.

Monsieur le Maire rappelle l'affaire dans laquelle la commune a été opposée à la SCI du Château de la Tour concernant l'absence d'entretien des arbres jouxtant la Rue de la Rochette. La commune avait été déboutée par le Tribunal Administratif.

Il rappelle également le dossier GOPAUL, qui concerne deux bâtiments dangereux au hameau d'Arthurioux.

Un avocat a été contacté pour relancer ces deux procédures.

Il est proposé :

- . de désigner Maître Florian CHANON, avocat à Lyon, comme conseil de la commune afin de l'accompagner dans ces deux nouvelles procédures ;
- . d'autoriser le Maire à ester en justice si ces dossiers le nécessitent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête déposée le 20 avril 2023 par la SCI du Château de la Tour
- Désigne Maître Florian CHANON pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20250626-2025062611D0058-DE
Transmission n°ASCL_2_2025-07-01T13-53-30.00 (MI262251600)
Date de télétransmission : 1^{er} juillet 2025
Date de réception préfecture : 1^{er} juillet 2025